

# **Guide COVID-19 destiné à la population étudiante – Pour une rentrée en toute sécurité!**



5 février 2021

## Table des matières

Introduction.....	1
Équipements de protection individuelle .....	1
L'arrivée au cégep .....	1
Distanciation physique .....	2
Règles d'hygiène de base .....	3
En classe ou en laboratoire .....	3
Présence dans le cégep .....	4
Manipulation et entretien des équipements de protection individuelle.....	4
Conclusion .....	5

## Introduction

Voici un guide vous permettant de bien vous préparer aux règles sanitaires à suivre lors de votre session d'études au cégep de Baie-Comeau. Il se veut votre outil de référence pour tout ce qui touche les différentes mesures de distanciation, de protection et d'hygiène que vous aurez à respecter pour une rentrée en toute sécurité.

## Équipements de protection individuelle

Le Cégep de Baie-Comeau vous a offert, à l'automne 2020, une paire de lunettes de sécurité, gratuitement. Pour tous les nouveaux étudiants à la session d'hiver 2021 ou pour ceux et celles qui étaient présents à l'automne 2020 et qui n'ont pas réclamé leur paire de lunettes gratuite, il sera possible de le faire auprès de M<sup>me</sup> Karine Harrisson, au local A-128. Des lunettes de protection sont également en vente à la coopérative étudiante du cégep. **Les équipements perdus ou brisés ne seront pas remplacés par le Cégep.**

Un masque médical (de procédure) vous sera remis, dès votre entrée au cégep, que vous devrez porter immédiatement. Nous vous demandons d'apporter un sac Ziploc pour remiser votre masque.

## L'arrivée au cégep

À la session d'hiver 2021, la population étudiante devra entrer par la porte principale, ou par la porte des étudiants, situées à l'avant du cégep. Chaque jour, lors de votre arrivée, vous devrez :

1. Remplir votre déclaration de santé quotidienne. La déclaration de santé quotidienne se fait à partir du lien suivant : <https://bit.ly/3bwCmaM>

Un code QR est également affiché sur les murs du cégep et vous permet d'accéder directement au formulaire par le biais de votre cellulaire.

Toute personne répondant *oui* à l'une des questions de la déclaration de santé ne peut avoir accès au cégep. En d'autres mots :

- Si vous avez ou avez eu des symptômes s'apparentant à la COVID-19, soit :
  - Fièvre;
  - Apparition ou aggravation d'une toux;
  - Difficultés respiratoires;
  - Perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût.

**Au moins 2** des symptômes suivants :

- *Douleurs musculaires généralisées (non liées à un effort physique);*
  - *Mal de tête;*
  - *Fatigue intense;*
  - *Perte d'appétit importante;*
  - *Mal de gorge;*
  - *Nausées (maux de cœur), vomissements ou diarrhées.*
- Si vous ou une personne avec qui vous avez été en contact direct avez reçu un résultat positif;

- Si vous êtes en attente d'un résultat de test de dépistage pour la COVID-19 et que vous avez reçu une consigne d'isolement;
- Si vous ou une personne avec qui vous avez été en contact direct avez voyagé à l'extérieur du Canada au cours des 14 derniers jours.

Alors il ne vous est pas possible d'entrer dans notre établissement. Veuillez communiquer immédiatement avec l'une des personnes suivantes :

**M<sup>me</sup> Julie Garon Jomphe, coordonnatrice des ressources humaines, au poste 109 ou au 418-297-5785, ou avec M<sup>me</sup> Josée Santerre, directrice des ressources humaines et de l'organisation scolaire, au poste 202 ou au 418-297-6947.**

2. Vous désinfecter les mains; des distributrices sont disponibles à toutes les entrées.
3. **Portez le masque médical (de procédure) dès votre arrivée et chaque fois que vous circulerez dans le cégep.**
4. Afin d'éviter les achalandages inutiles, nous vous suggérons d'emprunter les escaliers du cégep en fonction de votre programme d'études. Cette recommandation s'avère d'autant plus pertinente lors des périodes de pointe de 8 h et 13 h 30 :

<b><u>Escaliers</u></b>	<b><u>Programmes d'études</u></b>
Escalier de l'entrée des étudiants	Électronique industrielle T.A.C.H Technologies forestières Génie civil Éducation spécialisée Éducation à l'enfance
Escalier central, face à l'entrée principale	Sciences humaines Sciences de la nature Tremplin DEC Soins infirmiers Soins préhospitaliers d'urgence Arts, lettres et communication Comptabilité et gestion

## **Distanciation physique**

Ce qu'il faut retenir :

- 2 mètres : Est la distance qu'il faut respecter, avec tout le monde, en toute circonstance;

- Barrières physiques : À défaut de pouvoir respecter une distance de deux mètres, la présence d'une barrière physique constitue un autre moyen de diminuer les risques de propagation à la COVID-19. Le mobilier dans les aires communes a été aménagé en considérant cette recommandation et il ne vous est pas possible de le déplacer.

Port du masque médical (de procédure) : Ce dernier est obligatoire **en tout temps**. Vous pourrez le retirer dans des situations exceptionnelles, telles que :

- Lorsque vous êtes assis dans le bureau d'un ou d'une employée et qu'une barrière physique vous sépare l'un de l'autre;
- Lorsque votre situation vous oblige à demeurer au cégep sur l'heure du dîner : vous pourrez alors retirer votre masque pour prendre votre repas;
- Si vous faites appel aux services adaptés, vous pourrez retirer votre masque médical (de procédure), une fois assis dans les locaux, à condition qu'une barrière physique vous sépare des autres utilisateurs.

## Règles d'hygiène de base

Les règles qu'il importe d'appliquer chaque jour :

- Laver ou désinfecter vos mains régulièrement : à l'arrivée au cégep, lors de l'entrée dans une salle de classe, puis aussi souvent que requis par la suite (après être allé à la salle de bain ou après s'être mouché, par exemple);
- Tousser dans son coude;
- Jeter ses mouchoirs après usage;
- Apporter une bouteille d'eau réutilisable. Il ne sera pas possible de boire à même les abreuvoirs, ils seront seulement disponibles pour remplir votre bouteille;
- Le port du masque médical (de procédure) est obligatoire pour les déplacements dans le cégep. **Si la distanciation physique ne peut être respectée**, il faut porter un masque médical (de procédure) et une protection oculaire (visière ou lunette de sécurité).

## En classe ou en laboratoire

- Le masque médical (de procédure) est obligatoire, en tout temps. Vous devrez également porter une protection oculaire, c'est-à-dire une visière ou une lunette de sécurité, en plus de votre masque médical (de procédure);
- Chaque classe est équipée d'un distributeur de gel désinfectant à l'entrée. La désinfection des mains est obligatoire à l'entrée dans la classe et avant de prendre la lingette et le vaporisateur pour désinfecter votre surface de travail;
- Il est de votre responsabilité de désinfecter votre surface de travail avant de quitter une salle de classe;
- Éviter le prêt d'équipements. Si le prêt d'équipements devient absolument nécessaire, le désinfecter entre chaque utilisateur.

**\*\*\*Si vous ne disposez pas des équipements de protection individuelle nécessaires, votre enseignant vous interdira l'accès à votre cours, qu'il soit en classe, en laboratoire ou sur le terrain\*\*\***

## Présence dans le cégep

Nous vous demandons de limiter votre présence au cégep **à la tenue de vos cours ne se donnant pas à distance**. Certaines exceptions s'appliquent, telles qu'un rendez-vous avec un ou une professionnelle, l'impossibilité de retourner à la maison entre deux cours, le besoin d'utiliser un logiciel spécialisé ou le besoin d'utiliser un ordinateur à des fins pédagogiques et l'impossibilité d'y avoir accès à la maison, par exemple.

Rappelez-vous :

- En tout temps en dehors des cours, le port du masque médical (de procédure) et le respect de la distanciation physique sont obligatoires;
- L'accès à la zone des casiers demeure possible, avec le respect des consignes ci-dessus mentionnées;
- L'accès au stade et à la salle de conditionnement physique est interdit, excepté pour les cours d'éducation physique;
- L'accès à la bibliothèque est limité aux services adaptés, au service *Coup de pouce*, ainsi qu'aux ordinateurs et aux places d'étude identifiées;
- Des espaces de travail seront prévus au CVE et dans le Kibboutz. Ceux-ci sont accessibles du lundi au vendredi de 7 h à 18 h;
- Si vous devez dîner au cégep, vous devez apporter un repas. Il n'y a pas de service alimentaire offert à la session d'hiver 2021;
- Si, dans le cadre de vos travaux, vous devez avoir accès à un laboratoire informatique en dehors des heures de cours, vous devez respecter les règles de distanciation et le port des équipements de protection individuelle, à défaut de quoi vous verrez ce privilège vous être retiré.

## Manipulation et entretien des équipements de protection individuelle

Masque médical (de procédure) :

- Désinfectez vos mains avant de mettre votre masque médical (de procédure);
- Assurez-vous de ne toucher que les cordons ou élastiques qui tiennent le masque médical (de procédure) à vos oreilles lors de sa manipulation. Si vous devez toucher votre masque médical (de procédure), vous devez avoir les mains propres;
- Ajustez votre masque médical (de procédure) au niveau du nez et du menton : il doit couvrir la totalité de cette partie de votre visage;
- Pour ranger votre masque médical (de procédure), manipulez-le par les élastiques ou les cordons et pliez-le en deux de sorte que seule la face extérieure soit visible;
- Pensez à conserver un petit sac, un mouchoir ou un petit contenant propre afin de ranger votre masque médical (de procédure) lorsque vous ne l'utilisez pas;
- Les masques de procédure peuvent être utilisés pour une période de quatre heures. Vous devez le changer s'il est humide, souillé ou endommagé.

Voici une courte vidéo explicative : <https://www.youtube.com/watch?v=2y3RKBKK6c>

### Visière ou lunettes de sécurité:

- Désinfectez vos mains avant de mettre votre visière ou votre paire de lunettes;
- Assurez-vous de ne toucher que le cerceau de votre visière lorsque vous la mettez et tentez de ne manipuler que les branches de votre paire de lunettes;
- Nettoyez-les régulièrement avec de l'eau et du savon.

## **Conclusion**

Le Cégep de Baie-Comeau a mis en place des mesures sanitaires strictes, répondant à ses obligations en vertu de la CNESST et aux directives de la Direction de santé publique. Ce guide pourrait être appelé à évoluer au cours de la session ou de l'année scolaire. Toute consigne qui n'est pas claire pour vous doit être discutée avec la personne responsable de la santé et de la sécurité, M<sup>me</sup> Julie Garon Jomphe, au poste 109 ou à l'adresse suivante : [jgaronjomphe@cegepbc.ca](mailto:jgaronjomphe@cegepbc.ca).



Julie Garon Jomphe, CRHA  
Coordonnatrice des ressources humaines